

Décision du Maire

N° 2026-090

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES
ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE –
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MONSIEUR LEJEUNE
DIDIER**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre survenu le 2 juillet 2026, au cours duquel Monsieur LEJEUNE Didier gérant de l'immeuble sis 22 rue Brossolette à Montbéliard, a averti la Ville que la vitre de la porte d'entrée a été endommagée, causé par la projection de cailloux lors d'une opération de débroussaillage effectuée par un agent communal, et qu'il convient, en conséquence, de procéder à son remplacement ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Monsieur LEJEUNE Didier accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de l'entreprise CUBE METTEY – Rue Albert Camus – 90000 BELFORT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur LEJEUNE Didier par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture de l'entreprise CUBE METTEY – Rue Albert Camus – 90000 BELFORT., pour la somme de 193,09 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 22 Juillet 2026 **Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Déposée en Sous-Préfecture le : 23/07/2026



Eddie STAMPONE

Affichée le : 23/07/2026